Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du

tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 11 (1928)

Artikel: Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1928

Autor: Hauser, O. / Marguerat, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629697

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport des Reviseurs des Comptes

pour l'exercice 1928

En exécution du mandat qui leur a été conféré, les soussignés ont examiné ce jour les comptes et le bilan de l'Office Suisse du Tourisme de l'exercice 1928.

Ils ont pu constater que les chiffres, figurant dans le rapport imprimé, concordent avec les postes correspondants des livres comptables.

En outre, ils ont pris connaissance des rapports détaillés du contrôleur des comptes, et par de nombreux pointages, ont pu établir la concordance des pièces comptables avec les inscriptions dans les livres et se convaincre par là que ceux-ci sont tenus d'une façon correcte et exacte.

Ils proposent en conséquence à l'Assemblée générale :

- 1º d'approuver les comptes de 1928;
- 2º d'en donner décharge, avec remerciements, aux organes responsables.

Zurich, le 11 avril 1929.

Les Reviseurs :

O. HAUSER.

A. MARGUERAT.